

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2013

ETAIENT PRESENTS : 23

BOTTERO Jean-Pierre (Maire),
 DOTTO Michel
 ALFONSI Pierre-Jean
 GUIDICELLI Marie-José
 DUPUY Christian
 CECCHINATO Robert
 BETHEUIL Eric
 PETIT Anne-Marie
 JOXE Dominique
 SIMON Marie-Hélène
 KOHLER Michel
 CAPINERO René
 PUGNERES Claude

BAUJOIN Nathalie
 VELAUT Nicole
 LAUGE Jacques-Yves
 BOTTERO Jean-Antoine
 GIORDANENGO Philip
 DUPUY Christian
 PIERARD Marie
 POMIER Michel
 PUGNERES Claude
 DOLE Bernard
 GIORDANENGO Philip
 SIMON Marie-Hélène
 LANGLOIS Roselyne

POUVOIRS : 04

CHICHERIO Christiane à BOTTERO Jean-Antoine
 RAIMOND Katia à KOHLER Michel
 HERVE Valérie à DOLE Bernard
 BARON Michelle à CECCHINATO Robert

Approbation, à l'unanimité des voix, du procès verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2012.

01) Acquisition par voie de préemption. Parcelles cadastrées I 1435 - 1436.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30/09/2005, instaurant un droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune de Montauroux,

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la Commune,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 89 reçue le 14 Novembre 2012 adressée par Maître Luc MADJARIAN, en vue de la cession de parcelles de terrain sises Quartier Valcros à Montauroux cadastrées section I n° 1435 et I n° 1436, d'une superficie totale de 18 020 m² (superficie relevé cadastral), appartenant à M. GOLETTO Louis, Joseph,

Vu l'avis des Domaines en date du 9 janvier 2013,

Considérant que le prix de vente fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) susvisée est de 640 000 € dont 40 000 € de commission d'agence à la charge du vendeur,

Considérant que la Commune entend acquérir ces parcelles dès lors qu'elles sont destinées à la réalisation de logements et ce, en vue de faciliter l'accès à la propriété ou l'offre locative sur le territoire de la Commune de Montauroux,

Considérant la volonté de la Commune, dans le cadre d'une politique de l'habitat, d'optimiser les conditions d'accessibilité à la propriété ou à des offres locatives,

Considérant que ces parcelles de terrain peuvent constituer, dans le cadre de cette démarche, un ensemble foncier susceptible d'accueillir un groupement d'habitations ou de logements,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées I n° 1435 et n° 1436 sises Quartier Valcros, par voie de préemption, au prix de la déclaration d'intention d'aliéner, soit 640 000 € dont 40 000 € de commission d'agence à la charge du vendeur.**
- **Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir en l'espèce relatif à l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées section I n° 1435 et I n°1436, sises Quartier Valcros, selon les conditions précitées.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.**

02) Décision modificative n° 3. Budget du service de l'Assainissement – Exercice 2012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2012 portant vote du budget primitif du service de l'Assainissement afférent à l'exercice 2012,

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget du service de l'Assainissement de l'exercice 2012,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- Adopte la décision modificative n° 3 au budget du service de l'Assainissement afférent à l'exercice 2012, telle que ci-après énoncée :

BUDGET ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT				
Articles	Fonction	Affectation	Dépenses	Recettes
1391	911	Subventions Région	29 121.65 €	
021	911	Virement de la section de fonctionnement		29 121.65 €
TOTAL			29 121.65 €	29 121.65 €
BUDGET ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Articles	Fonction	Affectation	Dépenses	Recettes
777	911	Subventions d'équipement		29 121.65 €
023	911	Virement de la section d'Investissement	29 121.65 €	
TOTAL			29 121.65 €	29 121.65 €

03) Décision modificative n° 4. Budget du service de l'Eau- Exercice 2012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2012 portant vote du budget primitif du service de l'Eau afférent à l'exercice 2012,

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget du service de l'Eau de l'exercice 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- Adopte la décision modificative n° 4 au budget du service de l'Eau afférent à l'exercice 2012, telle que ci-après énoncée :

BUDGET DE L'EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT				
Articles	Fonction	Affectation	Dépenses	Recettes
1391	911	Subventions Région	16 840.25 €	
021	911	Virement de la section de fonctionnement		16 840.25 €
TOTAL			16 840.25 €	16 840.25 €
BUDGET DE L'EAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Articles	Fonction	Affectation	Dépenses	Recettes
777	911	Subventions d'équipement		16 840.25 €
023	911	Virement de la section d'Investissement	16 840.25 €	
TOTAL			16 840.25 €	16 840.25 €